

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2e917156-ca77-45a6-953c-e14b44367409>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2e917156-ca77-45a6-953c-e14b44367409> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Maidagi Ayi Amadou](#)

Date de soutenance : 22-11-2018

Directeur(s) de thèse : [Morvan Patrick](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Contrôle fiscal, Intime conviction, Chose jugée, Modes de preuve, Loyauté, Légalité, Preuve, Répression

Mots-clés :

- Preuve (droit fiscal)
- Politique fiscale - Dispositions pénales
- Contrôle fiscal


Résumé : La procédure fiscale répressive s'est ouverte à une large prise en compte des droits du contribuable. De la vérification à la perquisition, en passant par l'interrogation de l'individu, le pouvoir fiscal se trouve encadré, contrôlé, obligé de se déployer par référence à un ordre supérieur. La recherche des faits et l'administration de la preuve véhiculent une haute idée tant de l'individu que des garanties de justice. La protection procédurale, y compris en ce qu'elle requiert de l'accusation fiscale de faire la preuve complète des composantes de l'infraction et oblige l'Etat de tout mettre en œuvre pour conjurer l'arbitraire, laisse intacte le pouvoir de persuasion de l'administration des impôts. Massives, les facilités de preuve de celle-ci sont sans commune mesure avec les possibilités du contribuable, ce justiciable qui demeure tout de même un assujetti quelle que soit sa capacité argumentative. Cette latitude procède de la diversité des mécanismes de répression et de preuve mis à la disposition des services fiscaux. Elle découle aussi et surtout de l'approche de la culpabilité : afin de consolider le pouvoir fiscal, le système juridique a créé la théorie de l'infraction délibérée et habilite le fisc à s'y fonder, devant le juge pénal comme le juge de l'imposition, pour l'emporter facilement.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2018PA020056
Type de ressource : Thèse